



6. FICHE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

La Colline du Parlement, située à Ottawa (Ontario), est le siège du gouvernement fédéral, où les sénateurs et les députés travaillent ensemble pour prendre des décisions dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, ce qui signifie que le monarque britannique est le chef d'État, tandis que le premier ministre est le chef du gouvernement. Le monarque, le Sénat et la Chambre des communes forment tous trois le Parlement du Canada. Ensemble, ils façonnent les lois de notre pays. Le gouverneur général représente le monarque au Canada et agit en son nom pour signer les projets de loi élaborés et adoptés par le Parlement.

Historique

- **La construction**

Le 20 décembre 1859 est entreprise la construction du premier édifice du Parlement, qu'on appelle aujourd'hui l'édifice du Centre.

- **Un nouveau dominion**

Le 1^{er} juillet 1867 marque la constitution du Dominion du Canada, composé de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les édifices du Parlement à Ottawa deviendront le siège du gouvernement une fois la construction terminée. Le 6 novembre 1867, on inaugure la première session du Parlement.

- **Croissance soutenue**

En 1870, le Canada s'agrandit pour inclure le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest (maintenant l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut), la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard. Afin de répondre aux besoins grandissants du Parlement, on érige l'édifice Langevin sur la rue Wellington, qui devient le premier édifice administratif construit ailleurs que sur la Colline. La croissance du Canada se poursuit et, en 1905, la Saskatchewan et l'Alberta entrent dans la Confédération. Au cours de la décennie suivante, des annexes sont ajoutées aux édifices de la Colline du Parlement pour tenir compte de la croissance du gouvernement fédéral.

- **L'incendie de 1916**

Dans la soirée du 3 février 1916, au cours d'une séance de la Chambre des communes, un incendie se déclare dans l'édifice du Centre. Peu après minuit, la cloche de la tour Victoria s'effondre. En raison d'un vent violent, le feu se propage au Sénat. Sept personnes perdent la vie. Les dommages sont très importants et l'édifice du Centre est en ruines; seule la Bibliothèque du Parlement est épargnée. Le Musée commémoratif Victoria (aujourd'hui le Musée canadien de la nature) est choisi pour abriter temporairement l'édifice du Parlement pendant la reconstruction.

- **Lieu historique national**

En 1976, les terrains du Parlement sont désignés lieu historique national.



Indice pour trouver cet endroit sur la carte-tapis géante :

- Si vous suivez le canal Rideau jusqu'à l'endroit où il se jette dans la rivière des Outaouais, vous n'êtes pas loin. Cherchez une icône démocratique « autre » (voir la légende) qui borde la rivière des Outaouais.